



Accusé de réception en préfecture
093-269300182-20230316-2023-03-01-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 27/03/2023

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Centre Communal d'Action Sociale

Conseil d'administration du 16 mars 2023

TABLE DES MATIÈRES

Accusé de réception en préfecture
093-269300182-20230316-2023-03-01-DE
Date de télétransmission : 27/03/2023

Date de réception préfecture : 27/03/2023

Préambule : rappel sur les obligations et objectifs du débat d'orientations budgétaires (D.O.B.)	1
PARTIE 1 : CONTEXTE GENERAL	2
1.1- Le contexte international	2
1.2- Le contexte national	2
PARTIE 2 : BILAN DE L'ACTION DU CCAS EN 2022	4
2.1- L'action Sociale	4
2.2- La politique senior	8
2.3- L'accompagnement socio-professionnel des allocataires du RSA par Livry-Gargan Insertion (LGI) ...	12
2.4- Développer les partenariats pour agir plus efficacement auprès des Livryens	12
PARTIE 3 : BILAN FINANCIER 2022 ET PERSPECTIVES 2023	13
3.1- Le budget principal du ccas	13
3.2- Le budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile	15
3.3- Le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile	15
3.4- Les dépenses de personnel	16
Conclusion	20

PRÉAMBULE : RAPPEL SUR LES OBLIGATIONS ET OBJECTIFS DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (D.O.B.)

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales organise dans les assemblées délibérantes des collectivités et établissements territoriaux un débat qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget de l'année.

Cet article est complété par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi NOTRe et la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 qui précisent un certain nombre d'éléments relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire (ROB).

Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département. Il fait l'objet d'une publication et d'une mise en ligne sur le site internet de la Ville après l'adoption par le Conseil d'administration.

Outre ces éléments, il est rappelé que le rapport relatif aux orientations budgétaires a pour objectifs d'apporter des informations sur l'évolution de la situation financière du Centre Communal d'Action Sociale, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, le temps de travail ainsi que de débattre des orientations budgétaires.

Le CCAS n'est pas directement concerné par les réformes fiscales, les dotations de l'Etat et les mesures de soutien ou de relance aux collectivités. Toutefois, le CCAS est majoritairement financé par la commune. Aussi, il peut être in fine impacté par les mesures prises, les baisses de dotations pouvant réduire les marges de manœuvre de la collectivité et cela dans un contexte économique dégradé.

Néanmoins, **la collectivité fait le choix de préserver et renforcer sa politique sociale de proximité en direction des populations vulnérables et précaires en sanctuarisant le budget du CCAS.**

1.1- LE CONTEXTE INTERNATIONAL

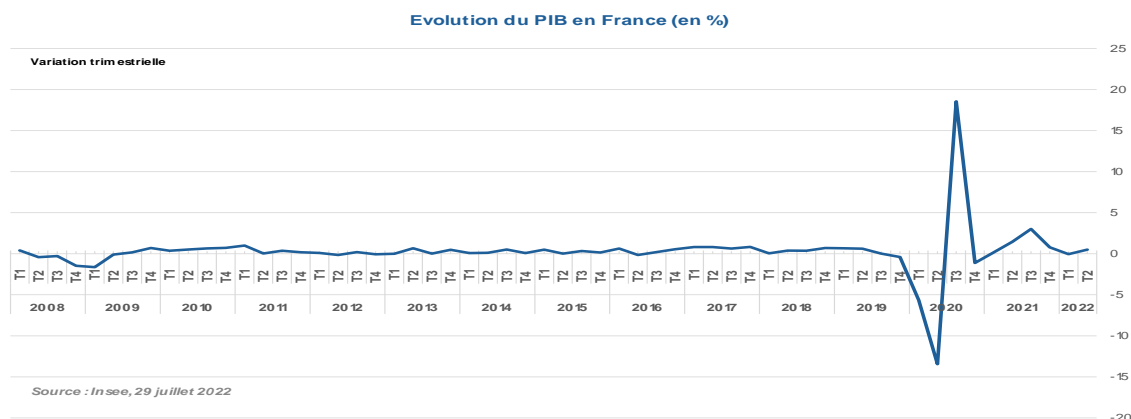
Le contexte international est fortement marqué par différentes crises : l'après Covid, les conséquences multiples de la guerre en Ukraine.

L'année 2022 aura été particulièrement perturbée sur le plan économique et géopolitique. Après la hausse des prix en 2021 liée aux tensions sur les chaînes d'approvisionnement, l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a accentué l'augmentation de l'inflation dans le monde. Aux Etats-Unis, le taux d'inflation est ressorti à 6,5% en décembre 2022, 9,2% en zone Euro et 5,9% en France. Les Banques Centrales ont mis la lutte contre l'inflation comme prioritaire à travers plusieurs hausses des taux directeurs. Le taux de refinancement cible de la BCE est à 3,5% pour la mi-2023. Celui de la FED se calerait entre 4,5 % et 5 % (*sources : Reuters*).

La BCE, la FED et la Banque d'Angleterre ont à nouveau augmenté leurs taux directeurs respectifs en décembre 2022. Le FOMC (Comité Fédéral d'Open Market de la FED) juge qu'à 3,5 %, le taux de chômage est bien trop bas et pèse lourdement sur les salaires, et qu'une courte récession serait nécessaire pour réhausser le taux de chômage : une politique qui est donc annoncée et assumée tant par la FED que les autres Banques Centrales, consensus établi lors de leur rencontre annuelle de Jackson Hole.

Cependant, **le spectre d'une récession inquiète l'ensemble des marchés, conduisant à des taux long terme plutôt bas au regard de l'inflation et de la croissance encore soutenue.** Alors que le cycle de resserrement monétaire n'est pas encore achevé, la courbe des taux courts se retourne plus brutalement qu'en 2008.

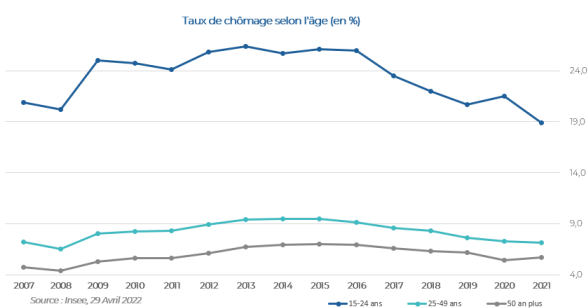
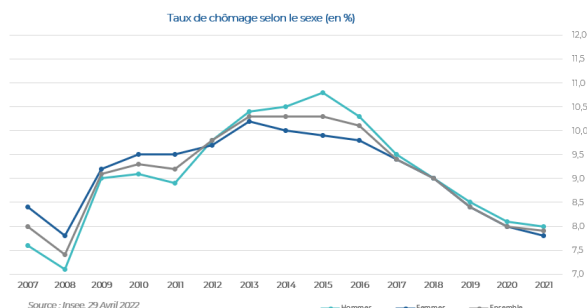
1.2- LE CONTEXTE NATIONAL



(croissance en %, moyenne annuelle)	2021	2022	2023	2024		
PIB réel	1,3	0,5	2,1	5,8 (0,8 ; -0,5)	1,8	
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,8 (4,2 ; 6,9)	2,7	
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,7	3,8	2,5
Investissement total	4,1	-8,9	11,5	2,2	-0,2	1
Consommation des ménages	1,9	-7,2	4,7	2,8	0,6	1,7
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	2	-0,5	0	1,4
Taux d'épargne (en % du revenu disponible brut)	15	21	18,7	16,2	15,8	15,7

Accusé de réception en préfecture
093-269300182-20230316-2023-03-01-DE
Date de transmission : 27/03/2023
Date de réception en préfecture : 27/03/2023

- La croissance du PIB en France devrait atteindre, d'après les dernières estimations de la Banque de France, +2,6% en 2022 (soit en deçà de l'hypothèse de +4 % prévue dans la LFI 2022). Elle se projette entre 0,8% et -0,5% pour 2023.
- **En 2022, l'activité économique en France est fortement affectée par le niveau d'inflation, la conjoncture économique internationale et l'instabilité résultant du contexte géopolitique instable.**
- Les incertitudes restent fortes. Très peu sont favorables, beaucoup sont défavorables (situation internationale, inflation, tensions sur les approvisionnements, hausse des taux directeurs, raréfaction de l'énergie, possible cessation des politiques de soutien de l'économie en temps de crise etc.).
- Toutefois, dans un contexte où les tensions sur les marchés de l'énergie se détendraient, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue à horizon 2024. Le PIB augmenterait de 1,8% et l'objectif de 2% d'inflation totale serait retrouvé fin 2024.
- Le taux de chômage attendu pour 2023
D'après les statistiques de l'Insee du 12 août 2022, il représente 7,4% de la population active.



Dans ce contexte, la Loi de Finances pour 2023 comporte diverses mesures, notamment pour les collectivités concernant la fiscalité, les dotations de l'Etat (DGF, DSR, DSU, DNP, FPIC, les aides, la réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement aux collectivités, etc.).

Il est précisé que la population de Livry-Gargan recensée par l'INSEE était de 45 908 habitants en 2022. En ajoutant les 188 résidences secondaires, la population DGF qui sert de base aux calculs de dotations était de 46 096 habitants, soit en hausse de +1,5%. L'hypothèse de croissance retenue pour 2023 est de +0,7%.

Au sujet des aides et notamment du « filet de sécurité » doté de 430 millions d'euros pour aider les collectivités face à la hausse du point d'indice, du coût de l'alimentation et de l'énergie, la commune de Livry-Gargan n'a pu en bénéficier en 2022 compte-tenu de la faible dégradation de son Epargne Brute (-14% par rapport à 2021) pour un seuil d'éligibilité fixé à -25%.

S'ajoute au filet de sécurité, un « amortisseur électricité » visant à garantir un prix raisonnable de l'électricité aux collectivités. Il protégera les plus impactées par les hausses des prix et s'appliquera au

1er janvier 2023, pour un an, dès que le prix sur de contrat dépassera les 180€ par MWh. C'est le SIGEIF, syndicat dont la Ville est membre qui a été désigné pour les marchés, et qui répercute l'amortisseur électricité à la Ville.

Accusé de réception en préfecture
03-26930782-2023-03-01-DE
Date de télétransmission : 27/03/2023
Date de réception préfecture : 27/03/2023

Enfin, pour accompagner les collectivités vers l'adaptation aux enjeux du changement climatique, un «fonds vert» sera mis en place et doté de 2 milliards d'euros. Les collectivités mettant en place des projets en faveur du climat et de la biodiversité pourront y prétendre. Dans les faits, les préfectures ont restreint les délais de dépôt des dossiers au 28 février, limitant le nombre de dossiers éligibles en les conditionnant à leur niveau de maturité.

Le Fonds de Compensation de la FCTVA a également à nouveau été réformé concernant le plan des comptes éligibles à la récupération. La conséquence directe en est une perte de recettes d'investissements majeures sur certains projets de la commune.

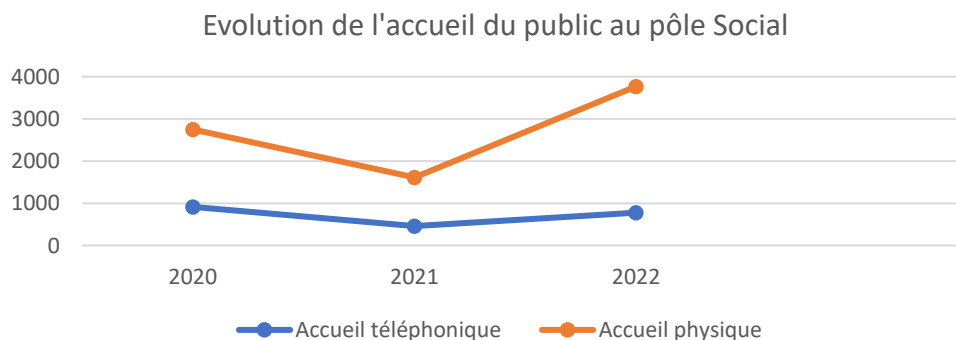
PARTIE 2 : BILAN DE L'ACTION DU CCAS EN 2022

Malgré un contexte géopolitique instable et la hausse de l'inflation, le contexte sanitaire plus favorable en 2022 a permis au CCAS :

- De poursuivre le **renforcement de sa politique d'action sociale** en direction des familles et des personnes vulnérables ;
- De déployer une **politique d'animation en direction des seniors plus dense et diversifiée** ;
- D'amorcer les **premières réflexions autour du plan Senior intégrant des actions en matière de Grand Age** ;
- De mener l'Analyse des Besoins Sociaux afin d'engager une réflexion sur l'accès au droit et les actions en direction des familles et des seniors ;
- De **développer les partenariats** notamment pour mieux accompagner les personnes en situation de **précarité** et en matière de **prévention et de lutte contre les violences** faites aux femmes.

2.1- L'ACTION SOCIALE

A) L'accueil du public et la domiciliation



On observe une **augmentation des accueils physiques et téléphoniques de +119% par rapport à 2021** et +24% par rapport à 2020 en raison de l'augmentation du nombre de domiciliés au CCAS et de la hausse du nombre d'aides sociales facultatives délivrées.

La baisse en 2021 s'explique d'une part par la modification de la réglementation de la domiciliation qui permet aux personnes de téléphoner pour s'acquiescer sans avoir besoin de se déplacer et d'autre part par l'évolution du règlement des aides sociales afin de remettre en trois fois les aides sociales facultatives.

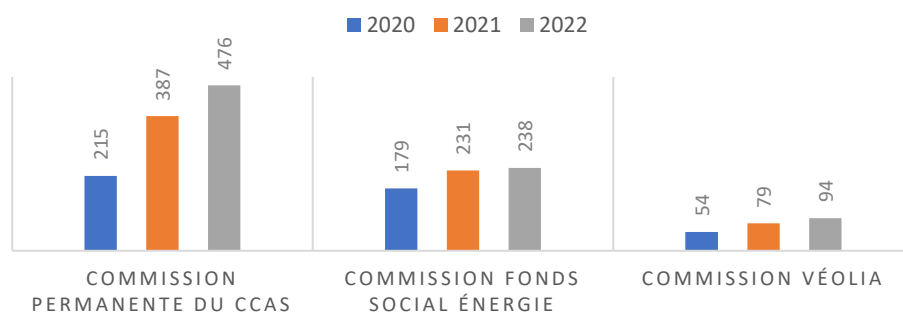
Accusé de réception en préfecture le 02/03/2023 à 18h22
 Date de transmission : 27/03/2023
 Date de réception préfecture : 27/03/2023

Les domiciliations ne cessent d'augmenter depuis trois ans (+68%) : 183 domiciliés au 31/12/2022, 134 en 2021 et 109 en 2020.

B) Les aides sociales facultatives

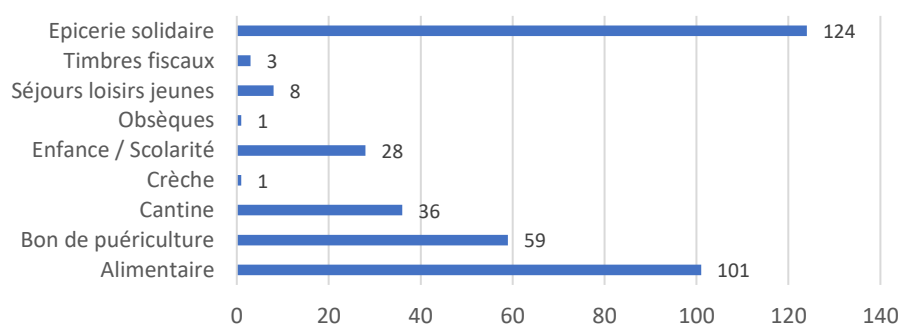
Les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire puis de l'inflation impactent les ménages Livryens. La tendance à la **hausse des sollicitations d'aides sociales au CCAS s'est poursuivie en 2022** et en particulier en ce qui concerne les aides sociales facultatives délivrées par la commission permanente du CCAS : +23 % par rapport à 2021 et +121% par rapport à 2020.

Evolution des demandes d'aides sociales

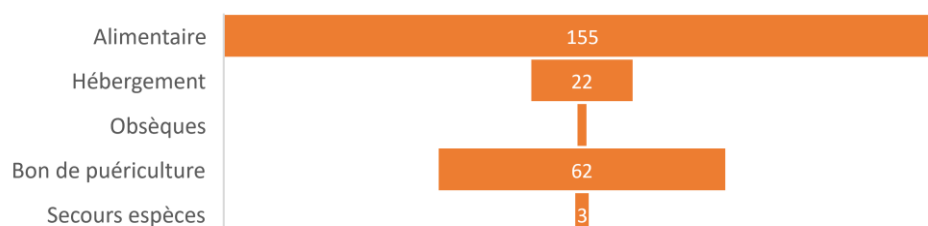


Les aides sociales facultatives accordées concernent 81% de familles : 42% de personnes seules avec enfant, 39% de couples avec enfant. **64% sont d'ordres alimentaires** (bons et accès à l'épicerie solidaire).

Nature des demandes d'aides sociales facultatives



Aides d'urgences délivrées



C) L'épicerie solidaire en 2021

Accusé de réception en préfecture
093-269300182-20230316-2023-03-01-DE
Date de télétransmission : 27/03/2023
Date de réception préfecture : 27/03/2023

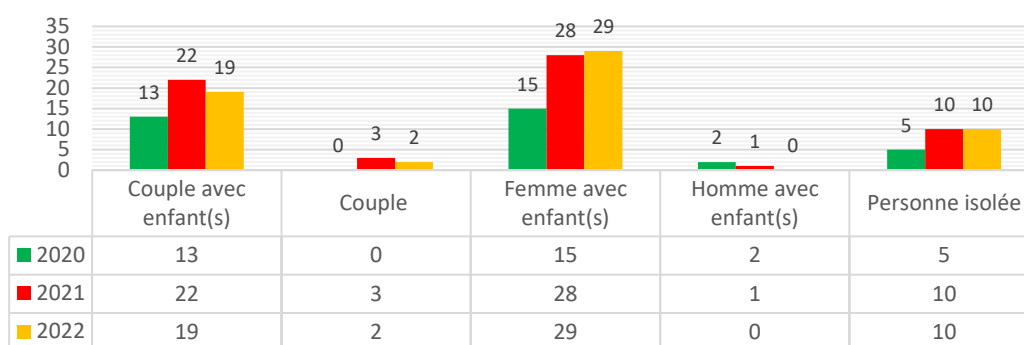
L'épicerie solidaire, ouverte toute l'année sauf durant 3 semaines en août, a accueilli **60 familles** en 2022 (62 en 2021 et 34 en 2020). Cette progression est à mesurer car l'année 2020 a été marquée par des périodes de confinement non reconduites en 2021 et 2022.

En revanche, **le nombre de demandes a doublé** : 124 demandes en 2022 contre 60 en 2021.

En moyenne, 9 ménages ont été accueillis à l'épicerie par semaine.

Les foyers monoparentaux sont majoritairement représentés et en particulier les femmes seules avec enfants.

Typologie des ménages accueillis de 2020 à 2022



- Répartition par type d'achats :
 - 73 de produits frais ;
 - 17% de produits alimentaires ;
 - 5,8% de produits d'entretien ;
 - 3,9% de produits d'hygiène.

- Répartition par type de projets accompagnés :
 - 60% de dettes énergie et eau ;
 - 13% de dettes liées au logement ;
 - 10% de dettes de cantine ;
 - 5% de dettes liées à la santé.

A partir d'avril 2022, le pôle Social a mis en place **6 ateliers collectifs**. 35 bénéficiaires y ont participé sur les thèmes des économies d'énergies dans le logement, l'équilibre alimentaire et l'accès aux droits.

D) L'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences

La collectivité, engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes, a mis en place une coordination des professionnels en 2021 et a **créé un observatoire communal des violences faites aux femmes le 30 novembre 2022** ; le 1^{er} de la Seine-Saint-Denis à cet échelon.

Dans ce cadre, des actions et des dispositifs ont été déployés au cours de l'année 2022 : mise en place d'une permanence hebdomadaire d'une juriste spécialisée du CIDFF au CMS, création d'un poste

d'intervenante sociale au commissariat de Police Nationale de Livry-Gargan des formations à l'attention des professionnels ainsi que des outils (guides d'aide à la transmission des informations).

Accusé de réception en préfecture
093-26930618-20230316-2023-03-19-15
Date de réception en mission : 27/03/2023
Date de réception préfecture : 27/03/2023

Soucieuse de repérer, accueillir et accompagner de manière adaptée les victimes de violences, la Direction de la Vie sociale et du CCAS expérimente le **questionnement systématique assorti à des indicateurs**. Le repérage des femmes victimes de violences est réalisé par l'assistante sociale depuis le mois de septembre 2022. Ainsi, **de septembre à décembre 2022, 25 situations ont été recensées**. En moyenne, chaque situation a nécessité 3 entretiens d'environ 1h.

Cette expérimentation a vocation à être élargie et fera l'objet d'une étude en 2023.

E) Des actions complémentaires en direction des plus démunis

- Mise à l'abri hivernal :

Chaque année, en période hivernale, resurgit la problématique de la mise à l'abri des personnes en situation de rues ou exclues socialement. Depuis 2018, Livry-Gargan participe au dispositif départemental d'hébergement d'urgence – plan hivernal pour la mise à l'abri de femmes isolées sans enfants, en partenariat avec la DRIHL et l'opérateur du Secours Islamique France.

En 2022, 13 femmes âgées de 21 à 58 ans ont été accueillies du 30 janvier au 6 mars au 1^{er} étage de la salle Gutenberg.

Les femmes accueillies ont bénéficié d'une ou plusieurs consultations médicales réalisées par un médecin du Centre Municipal de Santé ainsi que des orientations vers des spécialistes en fonction de leurs pathologies.

- Noël des enfants du CCAS :

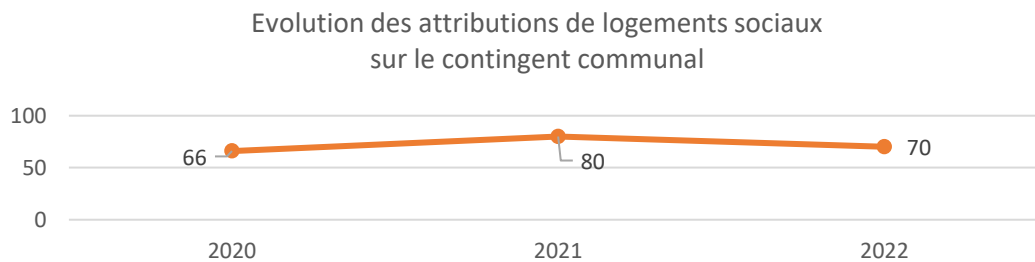
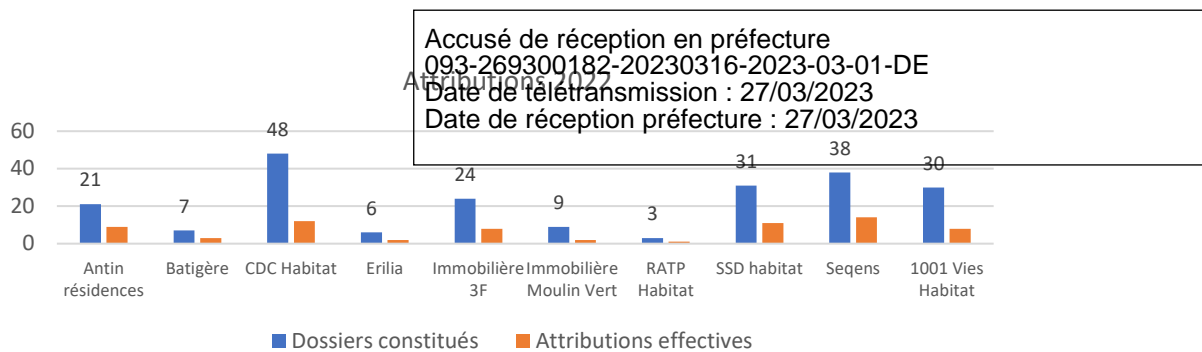
106 familles ont été invitées, représentant **180 enfants** pour la distribution de jouets dans un cadre festif autour d'un spectacle de magie. Des animations et jeux ont été proposés aux enfants et leurs parents durant l'après-midi du 7 décembre 2022.

F) Logement social

Afin de mieux articuler le travail social réalisé par le CCAS et ses partenaires, le logement social est rattaché au CCAS depuis la fin du mois de mai 2021 autour des missions suivantes :

- La gestion des attributions des logements sociaux du contingent communal en lien avec les 14 bailleurs présents sur la commune ;
- L'enregistrement des demandes de logement social des Livryens qui sollicitent le CCAS ;
- L'interface quotidienne avec les Livryens locataires du parc social et les bailleurs sociaux.

En 2022, 70 attributions de logement ont été réalisées sur le contingent communal pour lesquelles 217 dossiers ont été constitués. En effet, pour un logement à la location, trois candidatures doivent être présentées en commission d'attribution. Dans certains cas, le logement proposé est refusé par le ménage pour diverses raisons.



Une attention particulière est donnée par le CCAS aux situations de femmes victimes de violences, aux personnes en situation de handicap et aux Livryens confrontés à des situations d'arrêtés de péril.

La mobilisation du dispositif de labellisation des publics prioritaires avec la DRIHL est effectuée par le CCAS depuis 2022 pour les ménages qui correspondent aux critères définis par la DRIHL (remplace en partie les accords collectifs).

2.2- LA POLITIQUE SENIOR

En 2022, le CCAS a :

- Déployé une **politique d'animation riche et diversifiée** ;
- Poursuivi le renforcement de la coordination avec les partenaires pour **préserver le maintien à domicile des seniors** en perte d'autonomie en ayant une vigilance particulière sur les conséquences de la crise sanitaire.

A) L'accueil des Seniors

En 2022, il est constaté une **reprise de l'accueil des seniors au CCAS** par rapport à l'année 2021 en raison d'une année moins marquée par les mesures de restrictions sanitaires : **7 914 personnes accueillies** dont 3 513 accueils physiques et 4 401 accueils téléphoniques, contre 6 933 en 2021.

Les appels ont essentiellement porté sur :

- Les rendez-vous de convivialité pour les rendez-vous médicaux ;
- Les renseignements pour les dossiers d'aide sociale, de téléassistance et de dossiers améthyste ;
- Les animations et ateliers à destination des seniors.

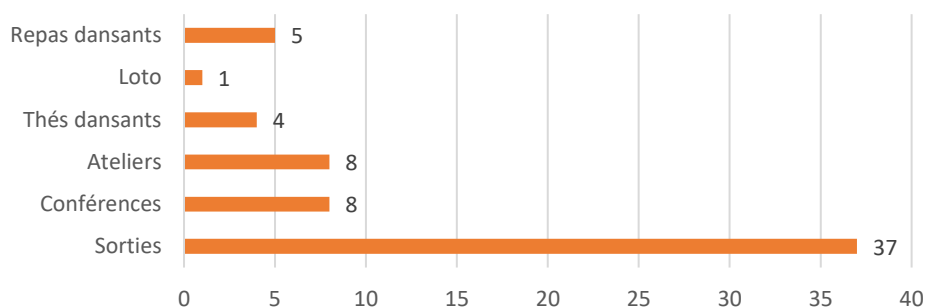
B) Favoriser le bien vieillir et lutter contre l'isolement

Accusé de réception en préfecture
093-269300182-20230316-2023-03-01-DE
Date de télétransmission : 27/03/2023
Date de réception préfecture : 27/03/2023

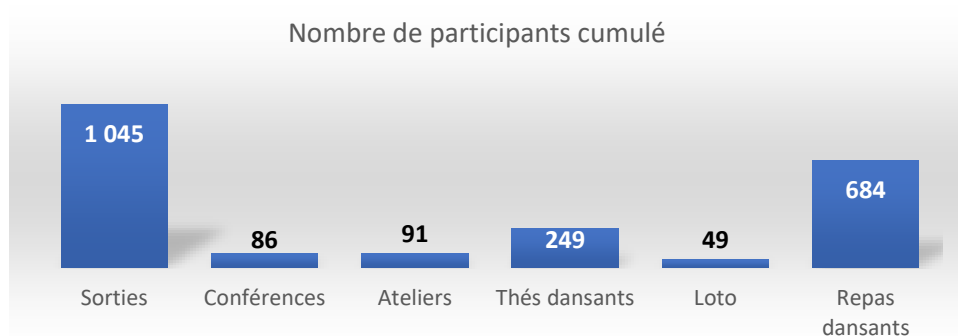
Conformément aux orientations de début de mandat, la politique d'animation en direction des Seniors a été revisitée afin de la dynamiser et la diversifier. Compte tenu du contexte sanitaire en 2020 et 2021, cette dynamique amorcée au 2^{ème} semestre 2021 a pris son essor en 2022.

Le nouveau programme d'animation, diffusé tous les 4 mois, a attiré de nouveaux seniors Livryens. En effet, parmi les 439 seniors qui ont participé aux sorties, ateliers et conférences, 225 n'étaient pas connus du CCAS, soit 51 %.

Nombre de sorties/animations 2022

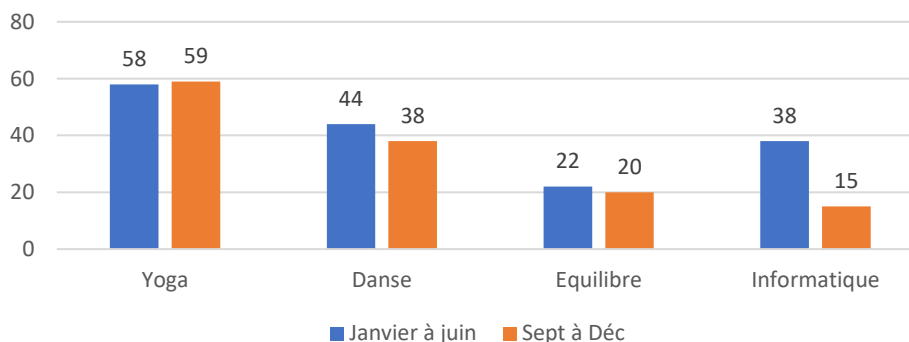


Nombre de participants cumulé



En sus, des ateliers sont proposés aux seniors de septembre à juin à l'espace Emile Guichard :

Ateliers à l'espace Emile Guichard



Par ailleurs, deux séjours vacances ont été organisés en Bretagne : 85 seniors participants

- Du 9 au 13 mai : 41 seniors et 2 accompagnateurs du CCAS

- Du 30 mai au 3 juin : 44 seniors et 2 accompagnateurs

Accusé de réception en préfecture
2023-26930482-20230316-2023-03-01-DE
Date de télétransmission : 27/03/2023
Date de réception préfecture : 27/03/2023

Afin de favoriser l'accès aux séjours aux seniors ayant de faibles retraites, un taux d'effort a été appliqué.

C) L'accompagnement à l'instruction des demandes d'aides

- **Améthyste** pour une mobilité à moindre coût en Ile-de-France : en 2022, cela concerne 276 demandes, dont une augmentation de 9% des 1ères demandes et de 13% des demandes de renouvellement.
- **Téléassistance** : 116 demandes de raccordement (+29%/2021) et 45 demandes de résiliation (-35%/2021) en raison des entrées en EHPAD, de déménagements ou de décès.
- **L'aide sociale** : 71 dossiers instruits (61 en 2021) pour les aides au financement à l'hébergement en EPHAD, les aides à domicile ainsi que les obligations alimentaires.
- L'accompagnement aux demandes de **retraite de réversion** : 158 sollicitations, soit +10% par rapport à 2021.
- L'accompagnement à l'**Allocation de Solidarité aux Personnes Agées** (ASPA) : 11 dossiers instruits en 2022 contre 7 en 2021.
- Les **colis de Noël** : 565 seniors en ont bénéficié en 2022, (590 en 2021).

D) Des actions de lutte contre l'isolement, doublé d'un enjeu de prévention et de santé publique

- **Service Convivialité**

En 2022, **587 accompagnements** aller/retour pour **90 seniors** ont été effectués vers les médecins, kinésithérapeutes et autres rendez-vous paramédicaux sur la commune ou vers les communes limitrophes.

- **Plan canicule du 1^{er} juin au 31 août**

325 foyers inscrits au plan canicule en 2022. Deux épisodes caniculaires de niveau 3 ont été déclenchés par la Préfecture du 17 au 18 juin puis du 13 au 19 juillet. Durant ces périodes, le CCAS et les élus ont contacté les seniors inscrits au registre et 11 visites à domicile ont été effectuées. Par ailleurs, la salle d'accueil climatisée de la résidence autonomie Jean Lebas a été mise à disposition.

- **Lutte contre l'isolement et accès à la culture**

Enfin, le pôle Sénior a développé en début d'année 2022, une nouvelle action en direction des bénéficiaires du service d'aide à domicile et en partenariat avec la médiathèque : la **bibliothèque à domicile** qui a bénéficié à 10 personnes. Il est envisagé de l'étendre à tous les seniors en 2023.

E) Prévention et coordination gérontologique

L'instance de coordination gérontologique a pour objet de réunir les professionnels autour de situations complexes qui nécessitent un regard pluriprofessionnel afin de répondre aux problématiques rencontrées par les seniors Livryens.

En 2022, **43 situations** ont fait l'objet d'un traitement individuel spécifique. Parmi elles, **32 situations préoccupantes** ont été nouvellement portées à la connaissance des partenaires membres de l'instance et 11 font l'objet d'un suivi des années antérieures.

81% des personnes concernées ont plus de 70 ans. Dans la 2022, 16-2023, la perte est donnée par l'entourage le plus proche avec ou sans aide de professionnels de santé puis les services sociaux (CCAS, département, hôpitaux).

Accusé de réception en préfecture,
03/26/2023 16:20:03
Date de réclamation : 27/03/2023
Date de réception préfecture : 27/03/2023

F) Favoriser le maintien à domicile et la prise en charge de la dépendance

➤ Le Service d'Aide et d'Accompagnement A Domicile (SAAD)

Le service a pour mission l'aide aux personnes en perte d'autonomie ou dépendantes pour accomplir les actes essentiels de la vie courante (courses, entretien du domicile, préparation des repas, accompagnement dans les démarches administratives, lien social, etc.) et le portage de repas à domicile.

En 2022, **5 aides à domicile interviennent auprès de 31 bénéficiaires** au 31 décembre, contre 42 seniors au 1^{er} janvier 2022, et cela en raison de déménagements, décès, départs en établissements. Ces prestations sont prises en charge dans le cadre de l'APA ou par les caisses de retraite. Les taux horaires sont fixés par la CNAV (24,50 euros) et le Département pour l'APA (22 euros).

Profil des bénéficiaires :

- 80% ont plus de 80 ans ;
- 67% ont un GIR 4 ;
- 74% sont des femmes.

Le portage de repas à domicile concerne 72 seniors (contre 83 en 2021), dont 54% de nouvelles demandes. En 2022, 17 046 repas ont été livrés. Le service est souvent sollicité mais les entrées et sorties sont quotidiennes.

➤ Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

L'année 2022 a été marquée par des vacances de postes et des arrêts maladie qui ont mis en difficulté le service durant le 1^{er} semestre et particulièrement au 1^{er} trimestre.

De fait, le service a rencontré des difficultés pour pouvoir assurer les soins auprès des personnes prises en charge qui n'étaient que de 34 au lieu de 45 au 31 mars 2022. Le recrutement d'un infirmier, d'un aide-soignant et le retour de la cheffe de service au second trimestre a permis une reprise de l'activité du service.

Au cours de l'année, le nombre de patients pris en charge a connu une augmentation régulière pour atteindre **43 patients au 31 décembre 2022**.

Le taux d'occupation annuel :

- Pour les personnes âgées (43 places) est de 76,29%
- Pour les personnes en situation de handicap (2 places) est de 60,95%.

Le SSIAD a atteint l'objectif du **taux d'intervention, soit de 100,09% pour 100%**, ce qui témoigne des efforts entrepris pour préserver les prises en charge des patients, notamment les plus lourds, malgré les difficultés d'effectifs rencontrées. Sur l'année 2022, **le service est intervenu chez 35 patients en GIR 1-2-3 (79,31%) et 11 en GIR 4**. Aussi, la population prise en charge correspond bien aux critères d'intervention du SSIAD.

Enfin, le Projet Numérique en Santé pour le CCAS a répondu à l'appel à projet de l'ARS, et qui a reçu un avis favorable le 26 novembre 2021 de la préfecture ainsi que le dossier médical partagé, la messagerie sécurisée de santé ainsi que des formations au logiciel métier.

Accusé de réception en préfecture
le 26/11/2021
Date de réception préfecture : 27/03/2022

2.3- L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL DES ALLOCATAIRES DU RSA PAR LIVRY-GARGAN INSERTION (LGI)

Dans la continuité de l'année 2021 qui a été marquée par l'accord du Département signé avec l'Etat en septembre 2021 pour une durée de 5 ans portant sur la renationalisation du financement du RSA en Seine-Saint-Denis, **l'année 2022 marque un tournant**. Le Département a fait le choix de **revisiter l'organisation de l'accompagnement des allocataires du RSA** en souhaitant **remplacer les Projets Insertion Emploi portés par les communes par des Agences Locales d'Insertion portées par des structures privées** sur le périmètre des circonscriptions sociales.

Le CCAS s'est mobilisé durant le 1^{er} trimestre 2022 pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Pour cela, diverses rencontres ont été organisées avec des acteurs de l'insertion par l'activité économique et de l'économie sociale et solidaire afin de constituer un consortium d'acteurs. Néanmoins, fin mars 2022, le Département a précisé clairement que les collectivités territoriales ne pouvaient être porteuses de projet.

Aussi, à compter du 2^{ème} trimestre 2022, l'activité du service LGI a évolué peu à peu vers la prise de contacts avec des allocataires n'ayant jamais été accompagnés en sus de la file active des personnes déjà suivies.

Dans ce contexte, les interrogations sur l'impact sur les Livryens concernés, d'un point de vue financier et sur le devenir des agents ont été les préoccupations quotidiennes de la collectivité.

Néanmoins, les objectifs assignés par le Département à LGI pour l'accompagnement socio-professionnel d'une partie des allocataires Livryens ont été atteints :

- **483 personnes suivies** pour un objectif de 455.
- **575 bénéficiaires au total** selon les entrées et les sorties du dispositif.
- 10,48% de taux de retour à l'emploi.

2.4- DÉVELOPPER LES PARTENARIATS POUR AGIR PLUS EFFICACEMENT AUPRÈS DES LIVRYENS

Certains axes ont fait l'objet d'un focus spécifique et de ce fait d'une mobilisation accrue des services du CCAS au cours de l'année 2022 pour améliorer l'accueil, l'information et l'accompagnement des Livryens :

- **Renforcer les collaborations avec les acteurs institutionnels et associatifs** tout au long de l'année (Conseil départemental, EPT Grand Paris Grand Est, bailleurs sociaux, Ehpad Emile Gérard, La Main Tendue, CIDFF 93, Mission Locale de la DHUYS, Croix Rouge, Secours catholique, La Sauvegarde 93, ...).
- Améliorer l'accompagnement dans **l'accès au numérique et l'accompagnement aux démarches administratives** avec le conseiller numérique de la Ville et le PIMMS de Sevrans.
- La structuration de partenariats pour **lutter contre les violences faites aux femmes**.

Accusé de réception en préfecture
093-269300182-20230316-2023-03-01-DE
Sans de créneaux mis en ligne le 27/03/2023
Date de réception en préfecture : 27/03/2023

- Le partenariat avec le Collectif Plus dans des créneaux mis en ligne le 27/03/2023 afin de faciliter la mobilité verticale des personnes à mobilité réduite.

Diverses rencontres ont été organisées en 2022 avec les partenaires mais également les services de la Ville pour proposer aux Livryens un accueil, un accompagnement et des prestations adaptés aux diverses situations et problématiques. Ces rencontres participent à la réflexion permanente sur les politiques menées par le CCAS.

PARTIE 3 : BILAN FINANCIER 2022 ET PERSPECTIVES 2023

Les budgets réalisés 2022 sont à ce stade prévisionnels et feront l'objet d'une présentation précise lors du vote du Compte administratif de chaque budget respectif.

3.1- LE BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

La collectivité est passée au 1^{er} janvier 2023 à la **norme comptable M57** pour les deux budgets principaux de la Ville et du CCAS qui étaient à la norme M14. Ce passage anticipé d'un an par rapport à l'obligation au 1^{er} janvier 2024 a permis de bénéficier du support de l'éditeur Inetum du progiciel Astre.

Chapitre	BP+DM 2022		Budget réalisé prévisionnel	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT				
002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €	364 306,01 €	0,00 €	364 306,01 €
011 - CHARGES A CARAC. GENERAL	397 098,00 €	0,00 €	276 019,39 €	0,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 099 857,00 €	0,00 €	1 082 127,94 €	0,00 €
013 - ATTENUATION DE CHARGES	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	5 978,89 €
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	7 000,00 €	0,00 €	6 965,16 €	0,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR.	248 087,01 €	0,00 €	229 259,07 €	0,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 300,00 €	0,00 €	90,00 €	0,00 €
70 - PRODUIT DES SERVICES	0,00 €	105 830,00 €	0,00 €	113 152,82 €
74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PART	0,00 €	1 279 700,00 €	0,00 €	1 271 402,05 €
75 - AUT PRODUITS GESTIONS COUR.	0,00 €	6,00 €	0,00 €	819,04 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	542,81 €
Total Fonctionnement	1 753 342,01 €	1 753 342,01 €	1 594 461,56 €	1 756 201,62 €
INVESTISSEMENT				
001 - SOLDE INVEST REPORTE	0,00 €	74 392,93 €	0,00 €	74 392,93 €
021 - VIREMENT DE LA SECT DE FONC	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
040 - OPER ORDRE TRANS ENTRE SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 965,16 €
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	460,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 860,00 €	0,00 €	5 153,15 €	0,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	69 532,93 €	0,00 €	30 365,30 €	0,00 €
Total Investissement	81 392,93 €	81 392,93 €	35 518,45 €	81 818,09 €
TOTAL	1 834 734,94 €	1 834 734,94 €	1 629 980,01 €	1 838 019,71 €

En matière de dépenses de fonctionnement, il est à noter une hausse par rapport à l'exercice 2021 des dépenses sur les postes :

- 093 2693004 02-2023-0316-2023-0301 DE
- Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 27/03/2023
Date de réception, préfecture : 27/03/2023
- des manifestations et animations seniors qui ont été déployées au moins d'impact de la crise sanitaire par rapport à 2021,
 - des aides sociales facultatives de +21 800 €, soit un total de 91 781 €, en particulier pour les aides à l'hébergement au regard des arrêtés de péril et dans une moindre mesure concernant les secours d'urgence.

En matière de recettes de fonctionnement, **la principale recette est celle de la Ville** à hauteur de 1 000 000 € puis du Département au titre de l'accompagnement des allocataires du RSA et enfin de la participation des seniors aux animations et séjours.

Les dépenses d'investissement portent essentiellement sur les licences informatiques et les véhicules.

L'enjeu pour 2023 est de préserver le budget principal du CCAS au même niveau, tout en permettant une adaptation aux enjeux sociaux.

En matière de dépenses, celles en direction des seniors seront à la hausse au regard de l'organisation des vœux du Maire, non réalisés en 2020 et 2021. Une vigilance particulière sera donnée aux dépenses dédiées aux aides sociales facultatives.

Pour ce qui concerne les recettes prévisionnelles 2023, **la Ville prévoit une hausse de la subvention au CCAS à hauteur de 1 400 000 € afin de soutenir Livryens en difficulté mais également pour faire face à la diminution des recettes du Département**. En effet, le service LGI a vocation à disparaître en mars 2023. Par ailleurs, l'activité bénéficie du Fonds Social Européen, ce qui induit des écarts de versements des subventions au Département puis au CCAS avec une moyenne de deux ans.

En matière d'actions, les axes de la politique sociale et de solidarité du CCAS porteront sur :

- **Le développement de l'offre en direction des familles et des jeunes adultes** pour répondre de manière adaptée à la croissance démographique et le rajeunissement de la population observée depuis 2013.
Des réflexions seront menées pour dédier un lieu d'accueil de proximité d'animation et de lien social ainsi que sur les actions de l'épicerie solidaire.
- **La lutte contre la pauvreté, notamment chez les jeunes de moins de 30 ans** (taux des moins de 30 ans est de 26% contre 22% en moyenne à l'échelle nationale et 19% en Ile-de-France) en lien étroit avec les associations et les partenaires afin de rechercher de nouvelles solidarités à imaginer.
- **L'optimisation de l'accueil et l'accompagnement social des publics vulnérables**, à travers notamment des travaux pour créer un accueil unique du public au CCAS.
- La poursuite de la **dynamique de l'offre en direction des seniors et l'optimisation de celle en direction du maintien à domicile** afin d'accompagner au mieux le grand âge. Des rencontres avec les partenaires institutionnels et associatifs seront organisées en ce sens.
- Le développement de **l'offre d'accompagnement au numérique et aux démarches administratives pour faciliter l'accès aux droits**.
- La **consolidation de l'accueil et de l'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants**.

3.2- LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE

Accusé de réception en préfecture
 093 269300182-20230316-2023-03-01-DMF
 Date de télétransmission : 27/03/2023
 Date de réception préfecture : 27/03/2023

Chapitre	BP + DM 2022		Budget réalisé prévisionnel	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT				
002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €	8 093,36 €	0,00 €	8 093,36 €
011 – DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOI	105 900,00 €	0,00 €	80 899,02 €	0,00 €
012 – DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	324 314,00 €	0,00 €	303 356,51 €	0,00 €
016 – DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCT.	26 911,53 €	0,00 €	23 095,92 €	0,00 €
018 – AUTRES PRODUITS RELATIF A L'E.	0,00 €	448 306,00 €	0,00 €	403 336,86 €
019 – PRODUITS FINANCIERS ET PRODUIT	0,00 €	726,17 €	0,00 €	176,18 €
Total Fonctionnement	457 125,33 €	457 125,33 €	407 351,45 €	411 606,40 €
INVESTISSEMENT				
001 - SOLDE INVEST REPORTE	0,00 €	44 957,54 €	0,00 €	44 957,54 €
10 – DOTATIONS FONDS DIVERS	0,00 €	4 350,00 €	0,00 €	126,00 €
13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18 – COMPTE DE LIAISON AFFECTATION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 200,00 €	0,00 €	515,32 €	0,00 €
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 581,37 €	0,00 €	29 961,62 €	912,59 €
28 – AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	0,00 €	6 200,00 €	0,00 €	6 169,57 €
49 – PROVISIONS POUR DEPRECIATION	726,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Investissement	55 507,54 €	55 507,54 €	30 476,94 €	52 165,70 €
TOTAL	512 633,07 €		437 828,39 €	436 772,10 €

Le budget annexe du SAAD est en diminution d'année en année en raison de la baisse des bénéficiaires du service d'aide à domicile, dans une moindre mesure de celui du portage de repas ainsi que de la diminution du nombre d'agent ; les départs à la retraite ne sont pas remplacés.

Les dépenses d'investissement 2022 concernent les véhicules et le renouvellement de deux postes informatiques.

Ce contexte impacte autant les dépenses que les recettes ainsi que la subvention d'équilibre du budget principal du CCAS qui augmente d'année en année : 156 300 € en 2022, 101 700 € en 2021. Pour 2023, la projection de la subvention d'équilibre du budget principal est de 176 000 €.

3.3- LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Le SSIAD perçoit une dotation globale de l'ARS financée par la CPAM. Au moment de l'élaboration du présent Rapport d'Orientation Budgétaire, **la décision prévisionnelle tarifaire n'est pas encore connue.**

Le format de la présentation budgétaire change d'un Budget classique à un Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD). Dans le cadre de l'EPRD, **il n'existe plus d'obligation de vote du budget en équilibre.**

En matière de dépenses, l'année 2022 a été marquée par un recours à du personnel intérimaire pour faire face aux difficultés de stabilisation de l'effectif. L'acquisition de deux modules et des formations au logiciel Mobisoins ont pu être menées conformément à l'appel à projet Numérique en santé.

Les produits de la tarification sont déterminés par l'ARF
 93-26950182-20230316-2023-03-01-DE
 Date de télétransmission : 27/03/2023
 Date de réception préfecture : 27/03/2023
 BP + DM 2022

Accusé de réception en préfecture

93-26950182-20230316-2023-03-01-DE

Date de télétransmission : 27/03/2023

Date de réception préfecture : 27/03/2023

BP + DM 2022

Budget réalisé prévisionnel

Chapitre			Budget réalisé prévisionnel	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
002 – EXCEDENT DE LA SECTION D'EXPLOIT.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
011 – DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOI	18 430,00 €	0,00 €	12 605,15 €	0,00 €
012 – DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	667 481,57 €	0,00 €	597 312,00 €	0,00 €
016 – DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCT.	35 9586,00 €	0,00 €	25 610,69 €	0,00 €
017 – PRODUITS DE LA TARIFICATION	0,00 €	701 062,67 €	0,00 €	711 415,43 €
018 – AUTRES PRODUITS RELATIF A L'E.	0,00 €	6,00 €	0,00 €	10 763,81 €
019 – PRODUITS FINANCIERS ET PRODUIT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	279,44 €
Total Fonctionnement	721 897,57 €	701 068,67 €	635 527,84 €	722 458,68 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
001 - SOLDE INVEST REPORTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10 – DOTATIONS FONDS DIVERS	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 600,00 €	0,00 €	4 536,00 €	0,00 €
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 880,00 €	0,00 €	2 363,78 €	0,00 €
28 – AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Investissement	12 480,00 €	2 000,00 €	6 899,78 €	0,00 €
TOTAL	734 377,57 €	703 068,67 €	642 427,62 €	722 458,68 €

3.4- LES DEPENSES DE PERSONNEL

A) Structuration des effectifs au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, l'**effectif total du CCAS est de 46 agents.**

L'année a été marquée par :

- le recrutement des postes vacants : une assistante de service social en avril au pôle Social, un infirmier et un aide-soignant en mars et mai au SSIAD,
- le recrutement d'un gestionnaire logement par une mutation de la Ville ;
- le départ à la retraite d'un agent du SAAD.

➤ Structure des effectifs du budget principal du CCAS

COUT ANNUEL	
NBI	6 824,99 €
Régime indemnitaire	126 617,87 €
Traitement indiciaire	535 680,40 €
Heures supplémentaires	17 180,62 €
Avantages en nature	0,00 €
TOTAL	686 303,88 €

REPARTITION HOMMES & FEMMES PAR CATEGORIE				TOTAL
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Hommes	0	0	2	22
Femmes	5	5	10	

PERSONNEL TITULAIRE & STAGIAIRE				TOTAL
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Administrative	1	12	13	18
Technique	1	1	2	
Culturelle	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Médico-Sociale	0	1	1	
Police municipale	0	0	0	
Animation	0	1	1	
Sociale	0	1	1	

PERSONNEL CONTRACTUEL PERMANENT				TOTAL
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Administrative	0	3	3	4
Technique	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Médico-Sociale	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Sociale	0	1	1	
Hors filière	0	0	0	

EVOLUTION 2022	
Nbr agt rémunérés	23
Départ à la retraite	1
GVT (échelon, grade, promo)	6 594,87 €
Réforme statutaire *	1 484,01 €
Hausse point d'indice	8 816,00 €

*Reclassement catégorie C au 01/01/2022 = 285,39 €

*Reclassement catégorie A. méd. = 1 198,62 €

➤ **Structure des effectifs du budget annexe du SAAD**

COUT ANNUEL	
NBI	2 218,01 €
Régime indemnitaire	42 270,87 €
Traitement indiciaire	190 402,93 €
Heures supplémentaires	740,08 €
Avantages en nature	0,00 €
TOTAL	235 631,89 €

REPARTITION HOMMES & FEMMES PAR CATEGORIE				TOTAL
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Hommes	0	0	0	9
Femmes	0	2	7	

Accusé de réception en préfecture
 03-2500532-2023-03-01-DE
 Date de télétransmission : 27/03/2023
 Date de réception préfecture : 27/03/2023

PERSONNEL TITULAIRE & STAGIAIRE				TOTAL
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Administrative	0	2	2	8
Technique	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Médico-Sociale	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Sociale	0	6	6	

PERSONNEL CONTRACTUEL PERMANENT				TOTAL
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Administrative	0	1	1	1
Technique	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Médico-Sociale	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Hors filière	0	0	0	

EVOLUTION 2022	
Nbr agt rémunérés	9
Départ à la retraite	1
GVT (échelon, grade, promo)	552,24 €
Réforme statutaire	456,62 €
Hausse point d'indice	3 242,64 €

➤ **Structure des effectifs du budget annexe du SSIAD**

COUT ANNUEL	
NBI	1 683,45 €
Régime indemnitaire	52 913,90 €
Traitement indiciaire	270 322,01 €
Heures supplémentaires	1 510,77 €
Avantages en nature	0,00 €
TOTAL	326 430,13 €

REPARTITION HOMMES & FEMMES PAR CATEGORIE				TOTAL
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Hommes	1	1	0	14
Femmes	1	10	1	

Accusé de réception en préfecture
 93-2500582-2023-03-01-DE
 Date de télétransmission : 27/03/2023
 Date de réception préfecture : 27/03/2023

PERSONNEL TITULAIRE & STAGIAIRE				TOTAL
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Administrative	0	1	1	8
Technique	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Médico-Sociale	0	7	7	
Police municipale	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Sociale	0	0	0	

PERSONNEL CONTRACTUEL PERMANENT				TOTAL
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Administrative	0	0	0	6
Technique	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Médico-Sociale	2	4	6	
Police municipale	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Hors filière	0	0	0	

EVOLUTION 2022	
Nbr agt rémunérés	14
Départ à la retraite	0
GVT (échelon, grade, promo)	188,05 €
Réforme statutaire*	5 194,03 €
Hausse point d'indice	4 487,94 €

*Reclassement catégorie C = 285,39 €

*Int. Auxiliaire de soins en catégorie B = 3 253,40 €

*Reclassement catégorie A méd. = 1 655,24 €

B) Temps de travail

Depuis le 1^{er} janvier 2022, conformément à la délibération n°2021-037 du 25 novembre 2021 et à la législation en vigueur, le temps de travail annuel des services du CCAS est de 1 607 heures.

Toutes les dérogations ont été supprimées au 1^{er} janvier 2022 au regard de la Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

C) Formation

Accusé de réception en préfecture
093-269300182-20230316-2023-03-01-DE
Date de télétransmission : 27/03/2023
Date de réception préfecture : 27/03/2023

La formation des agents a été favorisée en 2022 par un contexte sanitaire plus favorable à travers des formations en intra (Logement, particularités de la fonction publique territoriale, Les régies, la nomenclature M57) et avec le CNFPT ou des organismes (sensibilisation aux violences faites aux femmes, accueil et accompagnement des femmes victimes de violences, logiciels métiers, la domiciliation, coopération entre SSIAD-SAAD, les clés des situations difficiles dans l'accueil du public).

D) Perspectives 2023

Les enjeux pour 2023 sont :

- La stabilisation des effectifs ; les postes vacants ont été pourvus en 2022 ;
- La fermeture du service LGI dans le cadre de la refonte de la politique d'insertion départementale et de ce fait, la fermeture à venir des postes.
- La poursuite du déploiement du télétravail afin de mieux articuler vie personnelle et vie professionnelle ainsi que de faciliter les procédures de recrutement en rendant la collectivité plus attractive.

CONCLUSION

Si l'année 2022 a été plus sereine par rapport à la crise sanitaire du Covid-19, elle a en revanche été marquée par les conséquences du contexte géopolitique.

Ce contexte demeure en 2023 et conduit le CCAS à être vigilant sur les conséquences de l'inflation sur les Livryens tout en poursuivant sa politique d'action sociale de proximité.